

Arrivé : DISIPS	Le : 25/4/14 N° : 239
ACTION	COPIE
Direction <input type="checkbox"/> Relations industriels <input type="checkbox"/> Développement <input type="checkbox"/> Validation <input type="checkbox"/>	
Commentaires :	

GIE SESAM Vitale
C/O Anthony GOMES
5, bld Marie Alexandre Oyon
72019 LE MANS CEDEX 2

Ensisheim, 23 avril 2014

Monsieur,

SNAL SA édite *Albus*, le logiciel infirmier, destiné à assurer la gestion de cabinet et les télétransmissions de feuilles de soins de plusieurs milliers d'infirmiers libéraux.

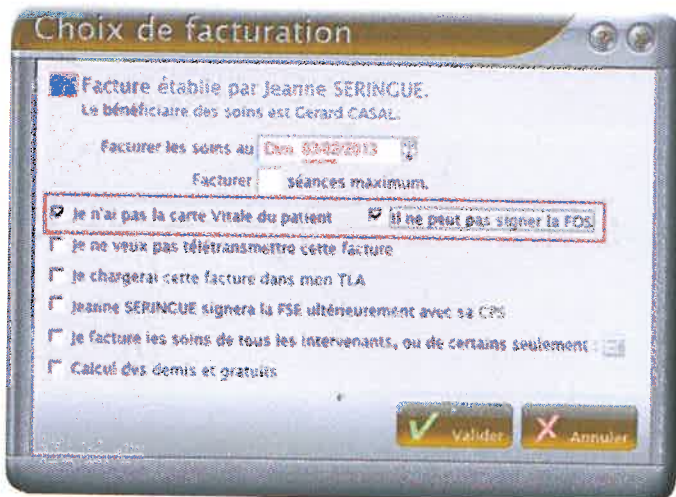
Chez Albus, le déploiement du protocole SCOR suscite beaucoup d'enthousiasme, notamment en ce qu'il répond aux préoccupations d'une grande partie de nos clients en leur permettant de gagner un temps considérable. C'est la raison pour laquelle mes équipes ont redoublé d'efforts pour faire d'Albus l'un des premiers logiciels agréés SCOR sur le marché des paramédicaux.

Le déploiement de cette fonctionnalité nouvelle est en cours de progression et suscite, je ne vous l'apprends pas, un nombre considérable d'appels et de remontées du terrain, comme c'est le cas, je l'imagine, dans les différentes caisses régionales d'Assurance Maladie.

L'un de nos confrères, *Epsilog*, qui édite le logiciel *Vega*, a intégré dans son offre logicielle une fonctionnalité permettant au Professionnel de Santé de ne plus imprimer les feuilles de soins papier (nature SCOR FSNC) dans le cadre d'une facture SESAM-Vitale dégradée.

Le principe est le suivant :

- Le PS commence par numériser sa signature manuscrite et l'intègre dans le logiciel
- Puis, pour chaque feuille de soin papier, le logiciel intègre la signature numérisée au document
- Sur demande du PS, le logiciel coche également la case "impossibilité de signer"



(capture issue du logiciel Vega)

Cette fonctionnalité est aujourd'hui réclamée par un grand nombre de nos clients, au motif légitime qu'elle permet de gagner un temps considérable, et surtout qu'elle est déployée par l'un de nos confrères.

A notre sens, si cette fonctionnalité n'est pas régulée par le GIE SESAM-Vitale, les situations suivantes risquent d'apparaître :

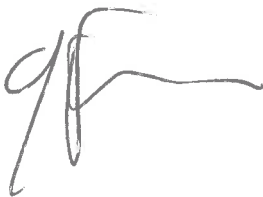
- Rejet des paiements de la part des caisses voyant toutes les feuilles de soins papier non signées par les patients
- Généralisation des FSE dégradées qui deviennent moins contraignantes pour les PS que de faire du SV en Visite à l'aide du TLA (rendant inutile de charger le TLA si le dégradé peut être fait sans la contrainte de la feuille de soin papier).

Cette analyse rapide repose sur notre excellente connaissance du marché et des habitudes de nos clients. Elle ne saurait, bien sûr, se substituer à celle des organismes certificateurs et autorités de tutelle du cahier des charges SESAM-Vitale. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir me communiquer votre position sur ce sujet et de nous indiquer si cette fonctionnalité peut être, ou non, intégrée dans les logiciels de télétransmissions agréés SCOR. Je souhaite obtenir votre position sur les conséquences de l'utilisation de cette fonctionnalité, tout à la fois pour l'éditeur de logiciel, et pour son client Professionnel de Santé.

Mes équipes et moi-même nous tenons à votre disposition pour avancer de manière constructive sur la meilleure façon de simplifier le quotidien professionnel des infirmiers libéraux tout en souscrivant pleinement aux préconisations de la puissance publique.

Recevez, au nom d'Albus, Monsieur Gomes, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Bien à vous,



Gaël Fierro
Président Directeur Général